



REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

Ministère de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale

Secrétariat Général

AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE

N° _____ /ADAC/DG/DSF/DFACQ/2017

NOTE CIRCULAIRE N° 0063 /ADAC/DG/DSF/DFACQ/2017

A l'attention de :

- Commissaire PAF
- Commandant BGTA
- Tchad Handling Services
- Scorpion Sécurité Privée
- Service du Protocole d'Etat /Aéroport.

Conformément à l'Arrêté N° 025/PR/PM/MACMN/2017 du 06 Novembre 2017 portant séparation du circuit des passagers VIP au Salon Ministériel de l'Aéroport International Hassan Djamous de N'Djaména, il vous est demandé de procéder **sans délai**, à la stricte application des dispositions de l'Arrêté susvisé.

La séparation se fera de la manière suivante :

- Passagers VIP au départ : **Uniquement Salon Ministériel**
- Passagers VIP à l'arrivée : **Uniquement Salon VIP Compagnies Aériennes.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente Note Circulaire.

N'Djaména, le 16 NOV 2017

Le Directeur Général
de l'Autorité de l'Aviation Civile



Mahamat ADJAM

Ampliation : Large diffusion.